

# Concertation des Halles

## Réunion interassociative

(23/10/07)

**Lieu :** Hôtel de ville

**Présents :** Elisabeth Bourguinat (Association Accomplir), Guy Deproit (Jardiniers du 4ème), Bernard Dubois (Association Mains Libres), André Laborde (GIE du Forum des Halles), Bruno René-Bazin (La Clairière), Jean Pierre Martin, Alexandre Mahfouz (Collectif Beaubourg Les Halles), Dominique Magniette (Glob'Halles), Thierry Le Roy (garant de la concertation), Alain Le Garrec.

**Excusés :** Arnaud Vignon (Atelier des Halles), Michèle Collin (Atelier des Halles), Thierry Baudoin (Atelier des Halles), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet Les Halles), Dominique Goy-Blanquet (Conseil de quartier du 1er), Fabrice Pault (Tam-Tam), Régis Clergue Duval (Glob'Halles).

**Responsabilités :** présidence (Thierry Le Roy), rédaction (Dominique Magniette)

**Prochaine réunion :** date non fixée

**Points abordés :**

- 1 - Modalités de poursuite de la concertation**
- 2 - Planning de la suite de la concertation**
- 3 - La programmation du site et de la Canopée**
- 4 - Modalité de fonctionnement de la Maison des Association mutualisée avec le local de la concertation**

### 1. Modalité de poursuites de la concertation

Du fait des élections municipales (les 6 et 16 mars 2008) les élus et autres responsables du projet politiquement investis ne pourront être aussi disponibles qu'en période « lambda » (compte de campagne... ) Pour autant la concertation ne doit pas s'interrompre.

Thierry Le Roy indique que les architectes sont tenus, contractuellement, de participer à un certain nombre de réunions de concertation jusqu'au dépôt du permis de construire. Il pense qu'elles sont au nombre de 4.

Il paraît souhaitable de ventiler ces 4 réunions sur tout le processus, en mettant l'accent sur l'amont, période où nos suggestions peuvent avoir le plus d'impact.

**Décision :** Installer la concertation pour continuer la réflexion pendant la campagne municipale, au moins sous forme de « réunions techniques » pour engranger les propositions avec les

techniciens en attendant l'arbitrage des élus.

## **2. Planning de la suite de la concertation sur l'ensemble du site**

- 1 15 novembre : les circulations verticales
- 2 La réunion de programmation sur l'ensemble du site est prévue pour décembre
- 3 Prévoir une réunion sur la programmation précise de la Canopée avec Berger-Anziutti, en particulier sur les implantations des différentes surfaces pour les différents équipements : même s'ils n'ont pas avancé par rapport à leurs premiers plans, il y a déjà beaucoup de choses dont on peut discuter à partir de ces derniers, et c'est le bon moment si l'on veut avoir un impact sur leur travail.

*Décision* : Le prochain Bureau proposera un calendrier

## **3 - La programmation du site et de la Canopée**

Un tour de table permet à chacun des présents d'énumérer les sujets sur lesquels ils souhaiteraient discuter avec les interlocuteurs adéquats. La diversité des questions amènera de fait à convier des invités appropriés à y apporter réponses afin de permettre à la réflexion et l'analyse de progresser.

- 1 Le concept de la « mutualisation » qui est censée s'appliquer à plusieurs équipements de la Canopée : tester la volonté dans ce sens et la faisabilité en proposant dès maintenant l'utilisation partagée d'un espace par plusieurs utilisateurs
- 2 pertinence des cafés littéraire et XXI<sup>e</sup> siècle situés en abord direct du jardin,
- 3 devenir des espaces libérés par la suppression des trémies Berger et Coquillière,
- 4 point sur les locaux actuels des jardiniers (il a été demandé à plusieurs reprises de pouvoir les visiter) et sur leurs besoins (en locaux techniques et en bureaux) : où en est-on ?
- 5 impertinence de l'espace fitness programmée derrière la piscine Suzanne Berlioux et pertinence de prévoir un programmation d'un gymnase complémentaire à Berlioux, ou en tout cas un espace additionnel pour la pratique du sport collectif,
- 6 sachant que les deux premières évaluations de la bagagerie Mains libres sont très positives, est-il envisageable de lui trouver une place dans la Canopée ? à défaut, quel autre local serait envisageable à proximité ?
- 7 peut-on explorer la piste du local de la DVD rue du Louvre pour créer la salle de réunion qui n'a pu être programmée dans la Canopée ?
- 8 Où en est le projet d'extension de la Médiathèque ? que devient la Maison des Conservatoires ?
- 9 la Préfecture a-t-elle pris des décisions en ce qui concerne la réunion des différents postes de police ?

- 10 no man's land entre la Canopée et le jardin : conserver son statut de domaine public afin d'en garder la maîtrise de son identité – Vigilance quant au « grignotage larvé » des commerces,
- 11 homogénéité architecturale entre autres avec les portes descendant vers le Forum et le pôle transport (signalétique),
- 12 la liaison souterraine depuis la place Marguerite de Navarre : quels commerces ?
- 13 barreau nord/sud : le projet de surface alimentaire est-il préservé ?
- 14 les sorties : le tube de la Porte Lescot doit-il ou non être maintenu ?
- 15 le « travelator » et le devenir des serres tropicales,
- 16 les cheminements dans les étages, entre les commerces restent-ils inchangés ? se modifient-ils ?

Sur le sujet des espaces commerciaux, la discussion dégage les interrogations quant aux espaces commerciaux supplémentaires tant en surface qu'en sous sol. A savoir que tout changement d'orientation du bâtiment donc des flux (par exemple vers le jardin...) modifie la donne économique. Les accès directs (3 verticaux, passant par différentes étapes sont pratiquement inchangés.

**Décision :** des réunions techniques par thème, invitant si nécessaire des intervenants concernés par l'objectif, seront programmées afin de répondre aux questions ci-dessus listées, en particulier les représentants d'Unibail.

#### **4 - Modalité de fonctionnement de la Maison des Association mutualisée avec le local de la concertation**

La Maison des associations, mutualisée avec le local consacré à la concertation des Halles autour de la maquette de Berger-Anziutti, devrait ouvrir dans les semaines qui viennent.

Le mode de fonctionnement, défini par l'Hôtel de Ville, des Maisons des Associations est le même dans tout Paris. Les réunions tenues dans leurs enceintes sont strictement dédiées aux associations et à leurs adhérents dans le cadre du fonctionnement interne de ces associations. Elles ne peuvent pas être « publiques ». Elisabeth Bourguinat souhaiterait que la Maison du 1<sup>er</sup> puisse accueillir des « réunions associatives publiques de travail » et propose ainsi une dérogation par rapport au fonctionnement normal des maisons des associations afin d'organiser des débats ouverts aux habitants du quartier (dans la limite de la cinquantaine de places disponibles dans la salle), sinon en quoi s'agira-t-il d'une mutualisation ? Comment les associations sont-elles censées faire leur travail d'animation de la réflexion sur le terrain si elles n'ont pas la possibilité d'inviter des habitants non associatifs ?

Il est question de pouvoir utiliser à cet effet la salle de réunion située au premier étage, dans les locaux des Relais du Cœur, mais si c'est la maison des associations qui prend en charge la gestion des vigiles chargés d'ouvrir et de fermer le local, il faudra de toute façon que son

règlement accepte ce fonctionnement un peu dérogatoire par rapport aux autres maisons des associations. Selon la charte de concertation des Halles, en effet, « le local de la concertation permettra aux associations, aux conseils de quartier et aux citoyens impliqués dans la concertation de tenir des réunions de travail ». Cette question rejoint la demande récurrente d'une salle pour pouvoir tenir des réunions publiques dans le quartier (elle pourrait également être utilisée par les conseils de quartier par exemple).

En attendant, et afin de dégager l'espace de la salle de concertation, il est suggéré de réduire la maquette aux limites du Forum (excluant son extension jusqu'à Beaubourg) avec des roulettes permettant de la déplacer aisément. Si la maquette est installée telle que dans la salle de réunion, même les réunions de fonctionnement interne des associations seront impossibles.

***Décision*** : organiser une réunion de concertation avec le cabinet de Mme de La Gontrie afin de réfléchir à l'assouplissement de la « règle du jeu » des maisons des association pour une véritable mutualisation de ce local.

La réunion se termine à 20h15